

MON PROJET TORCHIO - REGLEMENT

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR

Torchio, dont le siège social est domicilié au 65 la Croix au Breton - 50450 HAMBYE, et négociant spécialisé en carrelage et faïence, organise un jeu concours « Mon chantier Torchio ».

La durée de l'opération est fixée du 16 septembre 9h00 au 22 octobre 23h 2025, pour la sélection des projets.

Les échéances des étapes suivantes seront communiquées une fois la sélection des projets réalisée.

ARTICLE 2 - PARTICIPANTS

Ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat.

Peuvent y participer toutes les personnes résidant en France Métropolitaine (à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices).

Pour participer il faut remplir les conditions énumérées ci-dessous :

- Être majeur.
- Être propriétaire du bien et de la salle de bain soumise au projet.
- Se situer dans la région Manche - Calvados et être dans les zones de livraison Torchio.
- S'engager à partager des contenus photos et vidéos du chantier et des différentes avancées à partir de la réception des produits Torchio, jusqu'à la salle de bain finalisée (photos, reels, vidéos etc.).
- Autoriser la venue d'un photographe mandaté par Torchio pour prendre des photos de la salle de bain finalisée.
- S'engage à Tagger Torchio sur les différents contenus postés sur les réseaux sociaux du gagnant.
- S'engager à réaliser les travaux en 2025/2026.

ARTICLE 3 - MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au jeu concours s'effectue selon les modalités décrites ci-dessous :

Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne par jour et cela, pendant toute la durée du jeu.

Les gagnants sont désignés par le système décrit ci-dessous :

- 1/ RDV sur la page Facebook ou Instagram de Torchio pour partager et commenter la publication du jeu en expliquant « pourquoi changer de salle de bain ? »
- 2/ Parmi les commentaires, six projets seront sélectionnés par le Jury Torchio (3 projets sur instagram et 3 projets sur facebook).
- 3/Les projets sélectionnés seront maquettés par Torchio et seront soumis à vote final auprès des internautes sur les réseaux de la marque (Instagram et Facebook). Le projet ayant récolté le plus de vote sera désigné gagnant.
- 4/Le gagnant sera annoncé sur les pages Instagram et Facebook Torchio et sera contacté par la société Torchio en MP.

ARTICLE 4 - LES LOTS

Le gain principal est composé exclusivement de produits de l'univers salle de bain Torchio selon le catalogue sanitaire 2025 disponible sur le site Torchio.fr (selon leurs disponibilités en stock sur la période donnée), et d'une valeur maximale de 2053€TTC valable en 2025 uniquement.

Le gain principal du gagnant se compose :

- D'un meuble de salle de bain d'une valeur maximale de 687,6€
- D'une vasque d'une valeur maximale de 391,6€
- D'un mitigeur d'une valeur maximale de 248,1 X 2 = 496,2€

- D'un miroir d'une valeur maximale 476,8€

Ce gain principal est complété par une remise de 15% sur le carrelage et la faïence de l'univers salle de bain Torchio.

Un second lot est prévu, il est composé d'un bon d'achat de 250€TTC à valoir dans les showrooms Torchio – valable 1 an.

Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part du gagnant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrevaletur en espèces, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

De surcroît, le lot n'est pas cessible.

ARTICLE 5 - PUBLICATION DES RESULTATS / REMISE DES LOTS

Le gagnant sera notifié du résultat à l'issue du vote final. Il sera ensuite personnellement averti par mail où lui sera indiqué les modalités de la remise du lot auxquelles il devra se conformer pour en bénéficier.

ARTICLE 6 - PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 « Informatique et Libertés » modifié, Les données personnelles collectées auprès des Participants au cours du Jeu-Concours sont traitées par Torchio et l'agence Scenarii mandatée par Torchio, responsable de traitement, afin d'assurer la gestion du déroulement du Jeu-Concours, l'attribution et la remise du(es) lot(s), ainsi que pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires inhérentes à la réalisation du Jeu-Concours. Les données des Participants ne seront pas utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale.

La base légale du traitement repose sur le présent règlement et sur l'intérêt légitime de Torchio pour l'organisation dudit jeu concours.

Les données personnelles collectées sont les suivantes : mail.

Vos données seront traitées et conservées uniquement pour la durée du jeu et la remise des lots correspondants afin d'assurer la gestion administrative et comptable du jeu.

Seules les personnes habilitées chez Torchio et Scenarii gérant le jeu concours sont autorisées à traiter les données. En outre, les données personnelles peuvent être communiquées à des prestataires de Torchio et Scenarii dans le cadre de la gestion administrative et comptable du Jeu Concours.

Torchio s'engage, à l'égard des personnes concernées, à prendre toutes les précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations personnelles les concernant, et notamment d'empêcher qu'elles ne soient communiquées à des tiers non autorisés.

Conformément à la réglementation applicable, tous les Participants au Jeu, bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et de limitation de leurs données personnelles, ainsi qu'un droit de retrait de votre consentement lorsque cela est applicable.

Pour toutes questions/demandes relatives au traitement de vos données et à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter la Société Organisatrice à l'adresse mail suivante : com@torchio.fr ou par courrier à l'adresse postale 65 la Croix au Breton – 50450 HAMBYE.

Par ailleurs Les participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (la CNIL), autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière de protection des données à caractère personnel, s'ils jugent qu'une violation de leurs droits aurait été commise.

ARTICLE 7 - CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être reconnue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu-concours devait-être modifié, écourté ou annulé.

ARTICLE 8 - ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement.